



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

10.01.06

Le 26 septembre 2016

Réponse de la municipalité à l'interpellation de Madame Marie-France Vouilloz Burnier déposée lors du conseil communal du 13 juin 2016 intitulée "Quels investissements pour la caisse intercommunale de pension ?"

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite au dépôt de cette interpellation, la caisse intercommunale de pensions a été sollicitée afin de fournir des réponses aux trois questions posées par l'interpellatrice.

Nous vous transmettons, in extenso, les réponses transmises en date du 8 septembre 2016.

La municipalité espère ainsi avoir répondu aux points soulevés par cette interpellation.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Annexe : mentionnée

Le Conseil d'administration

Municipalité
Case Postale 58
Route des Deux-Villages 23
1086 St-Légier-La Chiésaz

Lausanne, le 8 septembre 2016

Interpellation au Conseil communal : quels investissements pour la CIP ?

Messieurs,

Nous accusons réception de l'interpellation déposée par un membre du Conseil conjointement dans les Conseils communaux de St-Légier et de Blonay au sujet des placements de la Caisse intercommunale de pensions (CIP). Voici les réponses aux questions posées.

1. La CIP effectue-t-elle des placements dans les multinationales de l'armement ?

La stratégie de placement décidée par le Conseil d'administration prévoit une allocation très diversifiée dans laquelle chaque classe d'actif en raison de ses caractéristiques intrinsèques (risque, rendement, liquidité-illiquidité, corrélation, etc.) a un rôle à jouer, afin de dégager le rendement nécessaire aux besoins de financement de la Caisse.

Dans le portefeuille d'actions étrangères qui représentent 15,8% de l'allocation totale, la part d'investissements effectués par la CIP dans les multinationales de l'armement s'élevait à 1,7% en février de cette année (soit 0.3% de l'allocation totale). Sont considérées comme sociétés actives dans l'armement, les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans cette activité (par exemple Boeing, Rolls Royce et Mitsubishi).

Les actions étrangères ne sont pas détenues en directes, mais font partie de fonds sélectionnés par les gérants pour leur profil risque/rendement et dans lesquels la CIP a investi.

2. Quels sont les moyens à disposition de la commune afin d'interdire à la CIP d'alimenter les producteurs d'armes ?

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de placement de la CIP. Il peut donner des orientations en matière de développement durable.

Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée des délégués. Cette dernière est régulièrement informée de la politique de placement lors des Assemblées des délégués.

3. La CIP investit-elle de manière vertueuse hors des armes, des OGM, du nucléaire, du tabac, des jeux de hasard et de la pornographie ?

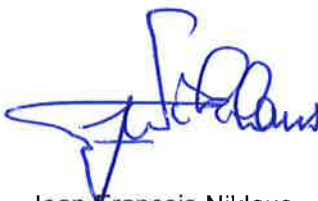
La CIP applique depuis 2008 une politique d'investissement socialement responsable. Elle s'engage à trouver un équilibre entre les exigences économiques, le respect de l'environnement et l'équité sociale découlant du développement durable.

En 2015, afin de matérialiser son engagement à long terme envers ses clients, mandant, partenaires d'affaires et la société en général, la CIP s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui définit les principes généraux appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers. Elle figure sur le site de la Caisse intercommunale de pensions (www.cipvd.ch/charte-investissement).

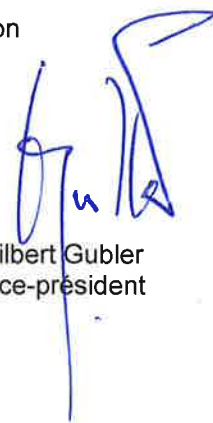
Un projet actuellement en cours vise à traduire cette Charte en de plus amples actions concrètes pour nos gérants internes et externes. Cela comprend la mise en place d'un référentiel, le monitoring des positions détenues dans les fonds et la fixation d'objectifs durables permettant aux gérants de mieux cerner les attentes de la CIP et de sa gérante Retraites Populaires, ceci afin d'améliorer la durabilité du portefeuille.

Nous espérons avoir ainsi répondu à votre demande d'information et vous prions de bien vouloir agréer, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le Conseil d'administration



Jean-François Niklaus
Président



Gilbert Gubler
Vice-président